

SITE DE SAINT-SAMSON

- ▣ **Typologie** : sites naturels littoraux
- ▣ **Nom** : site de Saint-Samson
- ▣ **Commune concernée** : Plougasnou
- ▣ **Actes et dates de classement** : arrêtés du 4 avril 1963 et du 17 janvier 1964
- ▣ **Critères de classement** : pittoresque et historique
- ▣ **Surface** : 51,38 ha
- ▣ **Statut de propriété** :
 - privé
- ▣ **Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site** :
 - sites Natura 2000 (Directives habitats et oiseaux)
 - monument historique inscrit : manoir du Cosquer
- ▣ **Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU(P) contigu(s)** : site inscrit de Saint-Samson

Description

Le site classé s'étend sur le littoral occidental de Plougasnou, entre les pointes de Térénez et Saint-Samson.

Il englobe, à l'extrême sud, la partie aval de la vallée d'un petit cours d'eau côtier. Cette vallée très encaissée présente un profil transversal en U, avec des versants boisés et un fond occupé par des prairies en voie de déprise et des friches. Plusieurs habitations situées aux sommets des versants et au droit du débouché du cours d'eau sur l'espace marin ont été incluses dans le site classé.

Au nord de la vallée, la zone protégée s'étend sur une grande partie du versant déclinant vers la baie de Morlaix. Ce versant

accuse de fortes pentes qui permettent à la fois des points de vue d'ensemble sur le site, notamment depuis le trait de côte, et des panoramas sur la baie de Morlaix. L'occupation du sol se répartit entre des terres agricoles et des zones incultes (bois, peupleraies, friches). Les haies pour la plupart basses sont marquées par les silhouettes des ormes morts. Là aussi, plusieurs habitations ont été incluses dans le site classé. Parmi celles-ci, le manoir du Cosquer datant des XV^e et XVI^e siècles comprend plusieurs bâtiments agencés autour d'une cour dotée d'un porche à double arcade en granite. À ce portail est accolé un pigeonnier et les communs abritent un puits creusé dans la muraille.

► *Les abords immédiats de la chapelle Saint-Samson ont également été classés.*

▼ *Depuis la pointe Saint-Samson, des vues d'ensemble sur le versant classé sont possibles.*





L'extrémité septentrionale du site classé couvre, après un étranglement, la pointe Saint-Samson. Cette pointe basse est un espace agricole ouvert sur sa partie basale alors que son extrémité est marquée par un boisement de pins et de cyprès que viennent compléter des haies ornementales associées à la maison présente à ce niveau.

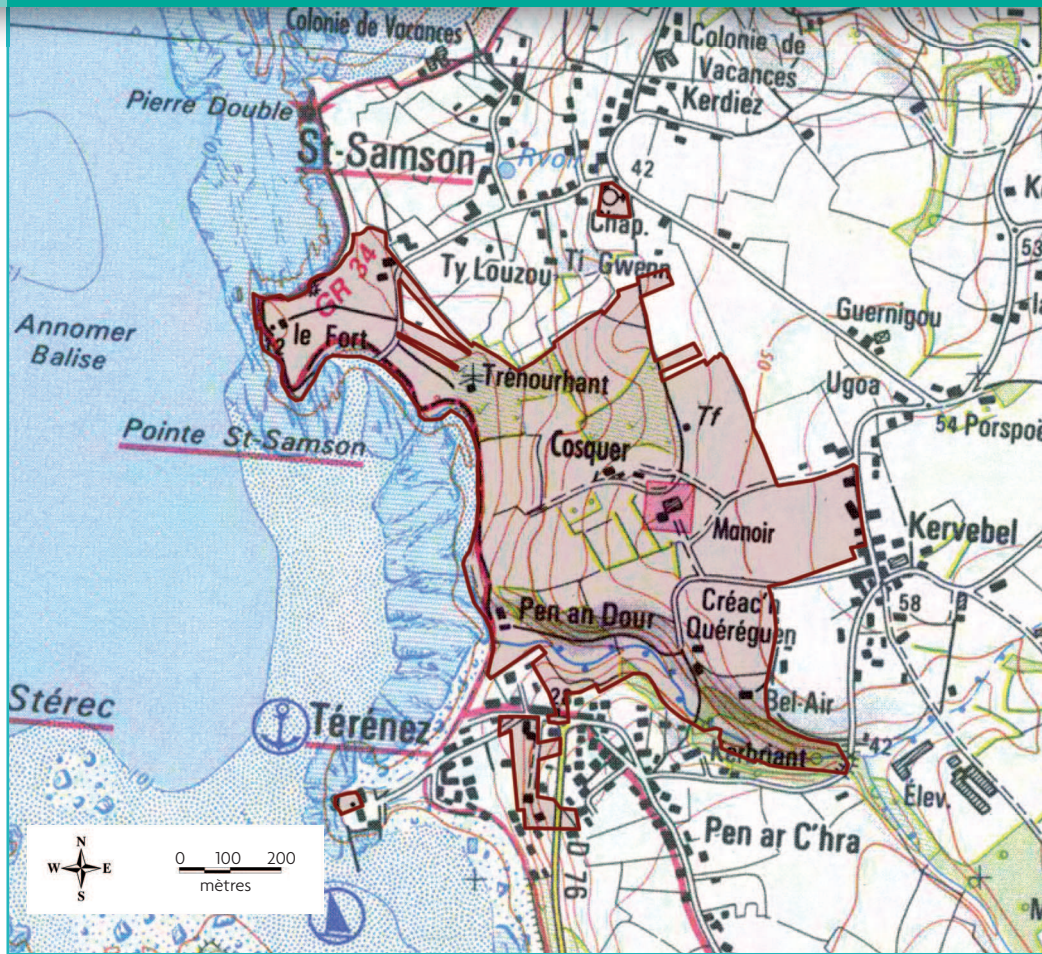
Enfin, les abords immédiats de la chapelle Saint-Samson dissociée du reste du site ont été également classés. Ce petit édifice rectangulaire est entouré d'une pelouse qui se prolonge jusqu'à l'habitation voisine. Un mur de pierre assure la liaison entre cette dernière et la chapelle. Celle-ci est littéralement dominée par un alignement de pins et de cyprès de très grande hauteur.

Diagnostic

De façon générale, l'occupation agricole des sols permet le maintien des caractéristiques du site. Quelques signes d'abandon transparaissent de place en place, abandon pouvant aboutir à une fermeture du milieu et des paysages.

Le site inclut plusieurs habitations. Il s'agit de bâtiments traditionnels en granite, qui ont fait l'objet pour certains d'une restauration de qualité. Dans l'ensemble, le patrimoine a été préservé.

La fréquentation touristique n'a pas généré de dégradations marquées du site. Le sentier littoral, bien dessiné, a fait l'objet d'aménagements circonscrits et seuls un ou deux tronçons présentent des traces d'érosion. La présence de mouillages dans la baie se traduit par un stockage des annexes en haut de plage à proximité de la seule voie d'accès à cette dernière, non loin de la pointe Saint-Samson. Le trait de côte est majoritairement constitué de rochers et a fait l'objet de travaux de protection contre la mer sur deux secteurs. Enfin, la présence de quelques parcelles aménagées pour recevoir des équipements de camping-caravaning sauvage, non loin du lieu-dit Tréhourhant, mérite d'être signalée.



▲ La présence de camping-caravaning est incompatible avec la protection du site.

Enjeux - Orientations

- ◻ **Maintenir l'ouverture des paysages, tout en assurant la conservation du bocage résiduel.**
- ◻ **Dissuader le camping-caravaning non autorisé.**
- ◻ **Maîtriser l'évolution du bâti.**



▲ La pointe Saint-Samson : une pointe peu élevée marquée par un bois de pins et de cyprès à son extrémité.

◀ Plusieurs habitations de qualité ont été incluses dans le site classé.